CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION INTRATONE.INFO
Version 2.0 – Juillet 2020

ARTICLE 1. Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») régissent les relations contractuelles entre COGELEC, SA à conseil d'administration, au capital de 4.004.121,60 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La-Roche-Sur-Yon, sous le numéro 433 034 782, dont le siège social est ZI du Maunit, 370 rue du Maunit 85290 Mortagne-Sur-Sèvre, (ci-après « COGELEC ») et tout Utilisateur tel que défini ci-après.

COGELEC met, dans le cadre de son activité de fournisseur de dispositif de contrôle d'accès, une plateforme de gestion INTRATONE accessible en ligne, permettant au Client Final, au Gestionnaire et / ou à l'Utilisateur de paramétrer le matériel fourni.

ARTICLE 2. Définitions

Les termes débutant par une majuscule au sein des CGU, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

- « **CGU** » : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme s'appliquant à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme et de ses Services.

- « **Client Final** » : désigne la personne morale ou la personne physique qui a commandé à un installateur ou distributeur, du Matériel vendu par COGELEC, et qui souhaite confier le paramétrage et la gestion dudit Matériel, au Gestionnaire ou à l'Utilisateur.

- « **COGELEC** » : désigne la société COGELEC telle que présentée en Préambule.

- « **Compte** » : désigne l'espace personnel du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur sur la Plateforme, accessible grâce à ses Identifiants.

- « **Identifiants** » : désignent l'identifiant de connexion et le mot de passe personnel et confidentiel du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur, lui permettant de se connecter à son Compte.

- « **Données** » : désignent toutes les informations traitées lors de l'utilisation de la Plateforme et des Services, notamment les Données Personnelles des Résidents, du Gestionnaire et / ou des Utilisateurs.

- « **Données Personnelles** » : désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « *personne physique identifiable* » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

- « **Gestionnaire** » : désigne la personne désignée par le Client Final en qualité d'administrateur de la Plateforme, habilitée à créer les (sous) Comptes Utilisateurs. Le Gestionnaire peut avoir, dans certains cas, la qualité d'Utilisateur.

- « **Matériel » :** désigne notamment les platines, interphones, lecteurs, récepteurs, claviers, télécommandes, clés, badges, etc. vendus par COGELEC.

- « **Partie(s)** » : désigne indifféremment COGELEC, le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur.

- « **Résident** » : s'entend de toute personne physique identifiée ou identifiable dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement par le Client au titre de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle d'accès. Il s'agit par exemple d'un propriétaire, locataire ou occupant d'un appartement situé dans un immeuble collectif géré par un Client ou d'un salarié, agent ou prestataire d'un Client, disposant d'un droit d'accès à l'immeuble placé sous la responsabilité du Client.

- « **Plateforme** » : désigne la plateforme électronique de gestion éditée par COGELEC et accessible au Gestionnaire et / ou à l'Utilisateur à l'adresse https://www.intratone.info/fr/ grâce à ses Identifiants. L'accès à la Plateforme nécessite l'usage de navigateurs Internet récents et, *a minima,* les versions indiquées par COGELEC.

- « **Services** » : désignent les prestations proposées par COGELEC via la Plateforme, décrites à l'article 6 des CGU.

- « **Utilisateur** » : désigne un collaborateur, un prestataire, partenaire ou une personne spécialement désigné(e) par le Gestionnaire du Client Final, pour disposer d'un Compte Utilisateur et ainsi accéder aux Services.

ARTICLE 3. Objet

Les CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services par le Gestionnaire et les Utilisateurs.

ARTICLE 4. Hiérarchie – Acceptation – Modification

4.1. Hiérarchie des CGU

Les Services sont fournis suivant les CGU et ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

4.2. Acceptation des CGU

Les CGU sont mises à la disposition du Gestionnaire et de l'Utilisateur et accessibles à tout moment (en format PDF) par un lien cliquable situé sur la Plateforme et directement consultables.

L'accès à la Plateforme et l'utilisation des Services sont fournis sous réserve que le Gestionnaire et l'Utilisateur acceptent les CGU.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur sont réputés avoir accepté les CGU par le biais d'un bouton cliquable « *J'ai lu et j'accepte les CGU et la Politique d'Utilisation des Données Personnelles* » lors de la création d'un Compte.

Les CGU régissent les relations contractuelles entre COGELEC, le Gestionnaire et l'Utilisateur qui les acceptent sans réserve.

4.3. Modification des CGU

COGELEC se réserve la faculté de modifier ses CGU à tout moment.

En cas de modification des CGU, les CGU applicables sont celles en vigueur au jour de l'utilisation de la Plateforme par le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur.

Les CGU modifiées sont opposables au Gestionnaire et / ou à l'Utilisateur qui reconnaissent en avoir pris connaissance, à leur nouvelle connexion à la Plateforme suivant la modification des CGU, et les avoir acceptées, en cochant une case prévue à cet effet.

ARTICLE 5. Conditions d'accès aux Services

L'utilisation des Services par le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur est conditionnée à :

- La souscription par le Client Final d'un abonnement aux Services par contrat distinct ;
- L'autorisation préalable du Client Final (ci-après « l'Habilitation ») au Gestionnaire et / ou à l'Utilisateur de disposer d'un Compte ;
- La création d'un Compte Gestionnaire et Utilisateur.

La création d'un Compte est permise à toute personne physique, majeure et capable, ainsi qu'à toute personne morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel.

5.1. Création du Compte Gestionnaire

Le Compte Gestionnaire est créé par COGELEC, sur la base des informations et Données Personnelles du Gestionnaire communiquées par le Client Final.

A la suite de la création du Compte, le Gestionnaire reçoit sur l'adresse e-mail communiquée à COGELEC par le Client Final, un lien d'activation de son Compte.

Pour accéder aux Services, le Gestionnaire doit cliquer sur le lien d'activation et choisir un mot de passe. Le Gestionnaire peut également compléter son profil et ses Données directement sur son Compte.

5.2. Création du Compte Utilisateur

La création d'un Compte Utilisateur est réalisée par le Gestionnaire du Client Final.

Pour créer un Compte Utilisateur, le Gestionnaire doit remplir un formulaire d'inscription et fournir les données de l'Utilisateur. Les informations doivent être exactes, complètes, sincères.

En cas de changement de la situation telle que déclarée au jour de la création du Compte, l'Utilisateur s'engage à mettre à jour les informations le concernant, sur la Plateforme.

5.3. Dispositions communes au Gestionnaire et aux Utilisateurs

COGELEC ne saurait être tenue responsable au cas où elle n'aurait pas été avisée d'un changement de situation du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur ou d'informations mensongères, non-valables ou erronées les concernant.

Une même personne physique ne peut avoir plusieurs Comptes sur la Plateforme.

COGELEC n'a pas pour obligation de vérifier la réalité de l'identité du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur et ne dispose pas des moyens techniques et / ou légaux le lui permettant.

Néanmoins, en cas de doute sur la réalité des informations fournies ou en cas de dénonciation par toute personne laissant présumer l'existence d'une usurpation d'identité ou l'existence d'informations fictives, COGELEC se réserve le droit de :

- mettre hors ligne le Compte,
- solliciter des justificatifs auprès du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur mis en cause.

Si ladite demande reste sans effet dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, COGELEC sera en droit de clôturer le Compte dans les conditions prévues aux CGU.

Un Gestionnaire et / ou un Utilisateur qui accède à et / ou ouvre un Compte et, qui par ce fait, accepte les CGU, est titulaire de ce Compte et y a accès par l'intermédiaire de ses Identifiants.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur sont responsables de choisir un mot de passe sécurisé.

La combinaison identifiant / mot de passe est strictement personnelle. Il appartient donc au Gestionnaire et à l'Utilisateur de garantir le maintien de la confidentialité de cette combinaison leur permettant l'accès aux Services.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur s'engagent ainsi à ne communiquer leurs Identifiants à aucune autre personne, ni à les prêter, donner, vendre et, de manière générale, mettre le Compte et / ou le mot de passe à la disposition d'un tiers, pour quelque raison que ce soit. A défaut la responsabilité de COGELEC ne pourra être aucunement engagée en cas d'utilisation frauduleuse de ces informations.

En cas d'utilisation frauduleuse des Identifiants du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur du fait d'une faute ou négligence imputable de ceux-ci, ou à toute personne sous leur contrôle ou leur autorité hiérarchique, le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur sera(ont) responsable(s) envers COGELEC de toute perte ou détérioration de Données quelles qu'elles soient, et plus généralement de tout dommage subi en raison d'une utilisation des Services non conforme aux règles édictées dans les CGU.

En cas de perte et / ou d'oubli du mot de passe, le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur pourra(ont) demander la réinitialisation de son / leur mot de passe à partir de la Plateforme.

5.4. Disponibilité de la Plateforme

Le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur peuvent accéder à la Plateforme dans les conditions définies selon les modalités techniques décrites dans la notice d'utilisation disponible ici.

Le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur sont informés que la connexion à la Plateforme s'effectue via le réseau Internet.

Ils ont connaissance des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. COGELEC ne peut être tenue responsable des difficultés d'accès à la Plateforme dues à des perturbations du réseau Internet.

De manière générale, COGELEC fait ses meilleurs efforts afin de rendre la Plateforme disponible 24h/24, 7j/7 sauf cas de force majeure ou panne technique éventuelle des services d'hébergement, ou toute autre cause extérieure à COGELEC.

A ce titre, COGELEC est tenue à une obligation de moyens.

L'accès à la Plateforme peut être momentanément interrompu afin d'assurer la maintenance de celle-ci. Dans cette hypothèse, le Gestionnaire et l'Utilisateur seront informés à l'avance par e-mail ou notification sur la Plateforme.

L'accès à la Plateforme peut également être momentanément interrompu en cas de nécessité d'effectuer une maintenance d'urgence, de sécurité ou de remédier à une anomalie. Dans cette hypothèse, COGELEC pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée de la Plateforme et des Services. COGELEC s'efforcera néanmoins d'en informer le Gestionnaire et l'Utilisateur dans les meilleurs délais.

COGELEC ne pourra être tenue responsable des conséquences éventuelles de cette indisponibilité.

ARTICLE 6. Description des Services

La Plateforme permet au Gestionnaire de créer et gérer les Comptes Utilisateurs, selon les modalités précisées à l'article 5 des CGU.

Elle permet à l'Utilisateur de gérer en temps réel et à distance le Matériel installé dans l'immeuble géré par le Client Final et les informations / Données Personnelles des Résidents.

L'Utilisateur peut ainsi créer, modifier ou supprimer une fiche, un nom, un / des numéro(s) de téléphone ou d'appartement ou un badge sans avoir à se déplacer.

Plus spécialement, les fonctionnalités disponibles sur la Plateforme sont décrites ci-dessous.

L'Utilisateur peut créer des résidences, programmer du Matériel et relier un Matériel à un Résident.

L'Utilisateur peut intégrer, modifier, mettre à jour et supprimer les informations et Données Personnelles d'un Résident.

COGELEC met à la disposition de l'Utilisateur des notices d'installation et un accès au catalogue des produits de COGELEC.

Via la Plateforme, l'Utilisateur peut également disposer d'un support technique via l'outil de prise en main à distance TeamViewer. La Plateforme lui permet également de préparer la procédure de Service Après-Vente (SAV) de COGELEC.

Enfin, l'Utilisateur dispose également d'un formulaire de demande de transfert de la base de Données (à transmettre et à remplir par le Client Final) dans le cas où le Client Final souhaiterait, reprendre la gestion ou confier la gestion de ces résidences et du Matériel à un autre Gestionnaire.

ARTICLE 7. Obligations du Gestionnaire et de l'Utilisateur

Le Gestionnaire et L'Utilisateur reconnaissent avoir procédé, préalablement à la souscription des CGU, à la vérification de l'adéquation de la Plateforme et des Services à leurs besoins et reconnaissent que tous les conseils et informations qui leur étaient nécessaires pour s'engager au titre des CGU leur ont été communiqués par COGELEC.

Ils déclarent :

- disposer du matériel et des moyens de connexion compatibles avec la configuration requise pour l'utilisation de la Plateforme ;
- disposer des connaissances techniques, des compétences nécessaires à l'utilisation de la Plateforme ;
- avoir reçu de la part de COGELEC la formation, nécessaire à l'utilisation de la Plateforme.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur s'interdisent expressément de contourner la Plateforme et les Services**.**

Le Gestionnaire et l'Utilisateur s'engagent à utiliser les Services et la Plateforme conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des CGU.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur s'engagent notamment à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de COGELEC ou de tout tiers.

LE GESTIONNAIRE ET L'UTILISATEUR S'ENGAGENT EGALEMENT A RESPECTER LA REGLEMENTATION APPLICABLE A L'UTILISATION ET AU TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES. A CE TITRE, LE GESTIONNAIRE ET L'UTILISATEUR S'ENGAGENT A NE PAS INTEGRER A LA PLATEFORME DES DONNEES PERSONNELLES ILLICITES, DISPROPORTIONNEES, INEXACTES OU INUTILES. LA RESPONSABILITE DE COGELEC NE POURRA PAS ETRE ENGAGEE EN CAS DE NON-RESPECT PAR LE GESTIONNAIRE ET / OU L'UTILISATEUR DE LA PRESENTE OBLIGATION.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur devront informer COGELEC à l'adresse technique@intratone.fr de tout potentiel incident ou disfonctionnement lors de l'utilisation de la Plateforme.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur s'engagent à ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive de la Plateforme et, plus généralement, à ce que son utilisation n'affecte pas la stabilité, la sécurité et la qualité de la Plateforme.

En outre, il est, notamment, interdit au Gestionnaire et à l'Utilisateur de :

- contaminer la Plateforme par un virus ;
- procéder à une quelconque modification de la Plateforme ;
- accéder ou se maintenir sans y être habilités dans tout ou partie de la Plateforme, ou utiliser tous outils afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilités dans tout ou partie de la Plateforme ;
- altérer le fonctionnement de la Plateforme ;

- utiliser la Plateforme à des fins illégales ou frauduleuses et / ou agir dans un but illicite ou interdit ;
- interférer avec le fonctionnement prévu de la Plateforme ou nuire à celle-ci ;
- solliciter, recueillir ou utiliser les Identifiants d'autres Gestionnaire ou Utilisateurs ;
- mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ;
- importer des Données, informations, ou contenus à caractère diffamatoire, médicaux, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur la Plateforme ;
- utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page de la Plateforme.

ARTICLE 8. Propriété intellectuelle

Les signes « INTRATONE » et « » sont enregistrés à titre de marque à l'INPI par COGELEC et sont régulièrement renouvelés.

Le nom de domaine https://www.intratone.info/fr/ et le logo INTRATONE sont protégés. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de COGELEC.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur reconnaissent que le contenu, y compris de façon non limitative, les textes, programmes informatiques, graphismes présents sur la Plateforme sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle.

Toute utilisation non expressément autorisée par COGELEC au titre des CGU est illicite, conformément aux articles L.122-4 et L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

COGELEC se réserve la possibilité de résilier de plein droit les CGU et d'engager toute action pour faire sanctionner toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 9. Licence d'utilisation

COGELEC concède au Gestionnaire et à l'Utilisateur, une licence limitée, incessible, non transférable et non exclusive, pour la durée des CGU et dans les conditions définies aux termes des CGU, d'accéder et utiliser la Plateforme pour bénéficier des Services uniquement pour ses besoins personnels et à son seul profit.

Les droits d'accès et d'utilisation sont accordés via des Identifiants pour un accès possible dans le monde entier.

ARTICLE 10. Responsabilité

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage à l'autre Partie.

COGELEC s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour assurer au mieux la fourniture de ses Services et le fonctionnement de la Plateforme.

A ce titre, les Parties conviennent expressément que les obligations de COGELEC aux termes des CGU sont des obligations de moyens et que la responsabilité de COGELEC ne saurait être engagée par le Gestionnaire et l'Utilisateur qu'en cas de faute prouvée de COGELEC et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

Il appartient au Gestionnaire et à l'Utilisateur de prendre toutes les précautions utiles à la conservation des Données et informations qu'ils intègrent sur la Plateforme.

COGELEC NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DU GESTIONNAIRE ET DE L'UTILISATEUR, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE BENEFICE, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D'UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L'OBTENTION D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L'IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

Toute action dirigée contre le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGU par le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur n'ouvre pas de droit à réparation de la part de COGELEC, sauf à démontrer que l'action et le préjudice invoqué par le tiers résulte d'une faute de COGELEC.

COGELEC ne saurait non plus être tenue responsable de tout retard ou difficulté résultant de l'environnement informatique ou réseau du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur, des fournisseurs tiers ou fournisseur d'accès à Internet du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur.

Les Parties seront sera en outre dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

Le montant de la responsabilité globale de COGELEC, quel qu'en soit le fondement, ne saurait en aucun cas excéder le montant de prise en charge par son assurance au titre de sa responsabilité civile professionnelle et ce, par sinistre et par période d'assurance.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur reconnaissent et acceptent que la présente clause limitative de responsabilité constitue une condition essentielle et déterminante de l'engagement de COGELEC.

ARTICLE 11. Garantie

Dans la limite permise par la loi, COGELEC exclut expressément toute garantie autre que celles imposées par la loi.

En particulier, COGELEC (i) ne garantit pas que la Plateforme est exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu.

Le Gestionnaire et l'Utilisateur déclarent avoir une parfaite connaissance de l'Internet et de ses limites. Le Gestionnaire et l'Utilisateur reconnaissent notamment que si la Plateforme est accessible uniquement en format https, il n'en demeure pas moins que certaines opérations peuvent être retardées, perdues, interceptées, corrompues et que la transmission d'informations confidentielles via Internet est réalisée par le Gestionnaire et l'Utilisateur à leurs risques et périls.

Les garanties définies par le présent article sont sujettes aux stipulations de l'article 10 « Responsabilité » des CGU.

ARTICLE 12. Durée

Les CGU sont conclues pour la période d'abonnement souscrite par le Client Final.

ARTICLE 13. Terme - Résiliation

13.1. Fin des Services en l'absence de faute

Les CGU prennent fin dès lors que l'Utilisateur perd son Habilitation d'accéder et d'utiliser la Plateforme. Dans cette hypothèse, le Gestionnaire du Client Final doit supprimer le Compte Utilisateur.

Les CGU prennent fin pour le Gestionnaire au terme du contrat d'abonnement souscrit par le Client Final ou lorsque le Client Final décide de changer de Gestionnaire.

Un Gestionnaire de Compte qui serait inactif pendant plus de douze (12) mois sur la Plateforme, sera invité de manière automatique à renouveler son mot de passe à l'occasion de sa future connexion à la Plateforme.

13.2. Fin des Services en cas de manquement

En cas de manquement particulièrement grave d'un Gestionnaire et / ou d'un Utilisateur à leurs obligations mises à leur charge par les CGU, COGELEC se réserve le droit de désactiver temporairement le Compte du Gestionnaire et / ou d'un Utilisateur.

Est considéré comme un manquement particulièrement grave le fait pour un Gestionnaire et / ou un Utilisateur de :

a) communiquer ses Identifiants à un tiers ;
b) importer des Données non pertinentes c'est-à-dire des informations à caractère diffamatoire, injurieuses, obscènes, offensantes, violentes ou incitantes à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur la Plateforme ;
c) détourner l'usage initial de la Plateforme tel que présenté dans sa notice et à l'article 6 des CGU ;

d) porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de COGELEC.

Dans un tel cas, COGELEC mettra le Compte hors ligne et informera sans délai le Client Final et son Gestionnaire.

Il appartiendra au Client Final de décider de désactiver définitivement le Compte du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur concerné en ce qui concerne les manquements a) et b) et c).

COGELEC décidera seule de supprimer définitivement le Compte dans l'hypothèse mentionnée au d), le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre à l'encontre de l'Utilisateur.

ARTICLE 14. Propriété des Données

Le Client Final reste le propriétaire exclusif des Données des Résidents intégrées par le Gestionnaire et / l'Utilisateur sur la Plateforme et traitées par COGELEC, pour le compte du Client Final.

COGELEC ne revendique aucun droit de propriété les concernant.

COGELEC garantit au Client Final, au Gestionnaire et à l'Utilisateur ne faire aucun usage ou aucune exploitation commerciale des Données des Résidents.

En revanche, pour les besoins des Services et l'exécution de ses obligations contractuelles, COGELEC traite pour son propre compte certaines Données Personnelles des Résidents, du Gestionnaire et de l'Utilisateur, conformément à l'article 15 des CGU.

ARTICLE 15. Données personnelles

Chacune des Parties fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

COGELEC prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la règlementation applicable.

COGELEC a, par ailleurs, conclu directement avec le Client Final, un contrat afin de sécuriser ses prestations de sous-traitance au sens du RGPD et de la règlementation applicable, et notamment un contrat de sous-traitance de Données Personnelles.

COGELEC recueille des informations lors de la création du Compte, l'accès à la Plateforme et l'utilisation des Services par le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur qui font l'objet d'un traitement informatique.

Dans ce cadre, COGELEC est le responsable de traitement et a mis en œuvre une Politique d'Utilisation des Données Personnelles.

Si le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur demandent la suppression de ses Données Personnelles, COGELEC ne peut plus fournir l'accès à la Plateforme et les CGU prennent fin.

ARTICLE 16. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les Données et plus largement sur les informations désignées comme confidentielles par l'autre Partie, et auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution des CGU.

Chaque Partie s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de dix (10) ans après l'expiration des CGU. Elle deviendra caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention de la Partie qui aura reçu l'information.

Ne sont pas considérées comme confidentielles, les Données et informations que les Parties renoncent expressément à considérer comme telles, celles tombées dans le domaine public au moment de leur communication, ou celles qui seraient dans le domaine public postérieurement à leur communication sous réserve, dans ce dernier cas, que ce ne soit pas le résultat d'une violation d'une obligation de confidentialité.

ARTICLE 17. Dispositions générales

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes des CGU ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir aux dits droits.

Si l'une quelconque des stipulations des CGU est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des CGU. Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

Les CGU représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGU ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celles-ci.

Les engagements des Parties ne pourront être modifiés que par avenant signé par les deux Parties.

ARTICLE 18. Loi applicable et juridiction compétente

Les CGU sont soumises à la loi française.

TOUT LITIGE OU CONTESTATION RELATIF A LA FORMATION, LA VALIDITÉ, L'INTERPRETATION OU L'EXÉCUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DEVRA ÊTRE PRIORITAIREMENT RÉGLÉ AMIABLEMENT ENTRE LES PARTIES.

En cas de différend, le Gestionnaire et / ou l'Utilisateur devront adresser une réclamation écrite au support à l'adresse technique@intratone.fr.

A défaut de résolution amiable du litige, celui-ci pourra être porté, à la discrétion du Gestionnaire et / ou de l'Utilisateur, devant les juridictions compétentes conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

EN DE DÉSACCORD PERSISTANT ENTRE UN UTILISATEUR QUI AURAIT LA QUALITE DE COMMERCANT ET COGELEC, LE LITIGE RELÈVERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL MATÉRIELLEMENT COMPÉTENTE SITUÉ A LA ROCHE-SUR-YON, Y COMPRIS EN CAS D'APPEL EN GARANTIE, DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU DE RÉFÉRÉ.